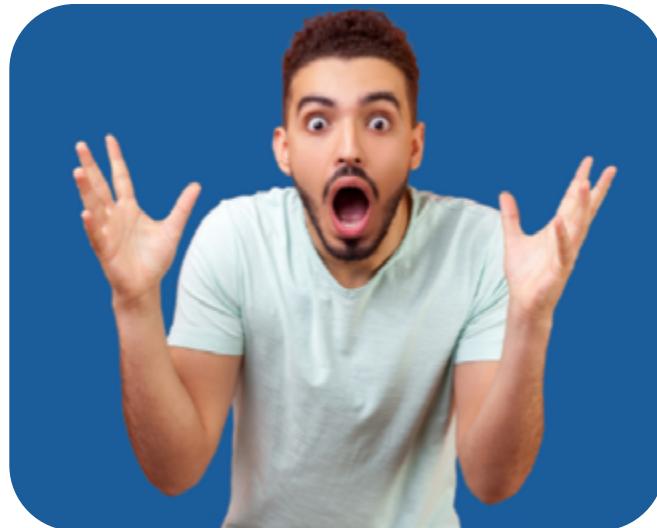


Accord-Cadre 2026-2029 : Encore 4 années de reculades ?



La **CFE-CGC** a déjà communiqué sur le contenu réel, mesures par mesures, de ce **nouvel accord-cadre**. Cet accord **ne protège pas votre pouvoir d'achat ni vos déroulés de carrières et valide des diminutions d'emploi** !



Essayons d'avoir un **regard syndical** sur ce résultat : **y avait-il d'autres voies possibles ou est-ce une fatalité** ?

Le **bloc majoritaire** aime à présenter son monde bipolaire avec les **réformistes** d'un côté et les **contestataires** de l'autre. Nous avons observé la consultation **CFDT, 44% des adhérents étant contre la signature de cet accord-cadre**. Est-ce à dire que ces collègues sont des **contestataires** ? A la **CFE-CGC**, nous ne le pensons pas. Peut-être jugent-ils simplement que cet accord **n'est pas un bon accord** ?

A la **CFE-CGC**, nous sommes surtout **revendicatifs**, à la recherche de compromis, mais lorsque **nos revendications principales sur le pouvoir d'achat**, portées depuis 5 ans, ne sont pas prises en compte, **nous n'engageons pas notre signature**.



A lire la **CFDT**, nous comprenons que cet accord **n'intègre pas véritablement leurs revendications**, mais qu'il vaut mieux cela que rien. Et, rassurons-nous, la **CFDT** va continuer le combat pour obtenir plus la prochaine fois. **Après 4 ans d'un accord-cadre 2022-2025 qui a entériné des pertes de pouvoir d'achat** pour une grande majorité des collègues, déclarer cela sachant que nous repartons collectivement pour **4 années supplémentaires de vaches maigres** ne manque pas d'un certain panache ...

Des « petits pas » ? Pourquoi pas, mais pour la **CFE-CGC** cela ne doit pas être des « petits pas » en arrière !

L'**UNSA**, binôme de la **CFDT**, a passé, elle, plus de temps à faire la promotion d'un accord épargne salariale qu'à défendre les mesures de l'accord cadre 2022-2025. C'est surprenant ! Sans doute l'**UNSA** veut-elle faire oublier qu'elle n'a pas signé l'accord épargne salariale qui permet à toutes et tous d'atteindre les plafonds d'abondements de l'employeur ?



Lors de la **NAO (Négociation Annuelle Obligatoire)**, le bloc majoritaire a fait une intersyndicale avec lui-même pour demander **10% d'augmentation en 2026** pour signer ensuite un accord-cadre qui fixe des mesures, à nouveau en deça de l'inflation et sans garantie individuelle. Est-ce bien sérieux ?

La **CFE-CGC** va répéter ce qu'elle répète depuis le début.

Le bloc majoritaire a fait des choix. Le choix de privilégier une rentrée d'argent de **700 K€ au COSOG** pour sauver les meubles à la suite de promesses démagogiques, le choix de **signer un nouvel accord RCIA (ruptures conventionnelles)** qui coûte **des millions d'euros**. Ils vous ont promis que cela n'obèrerait pas la possibilité d'une bonne négociation sur le pouvoir d'achat; **voilà le résultat : ils vous ont menti !**



Ce qu'il est impératif de retenir de tout cela : **IL N'Y A AUCUNE FATALITE !**



Si une majorité des organisations syndicales avait fait le choix de défendre le pouvoir d'achat, nous aurions obtenu collectivement **gain de cause** !

Pour preuve : souvenez-vous, une **intersyndicale minoritaire (CFE-CGC, CGT, SNUP)** a bien réussi à sauver l'emploi au **COSOG** alors que le bloc majoritaire en prédisait la mort sous forme d'ultimatum à la signature.

La force de la CFE-CGC, c'est la cohérence de nos idées et de nos actions sur la durée !



cfe-cgc.cdc@caissedesdepots.fr

